



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation 17 septembre 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Dominique ROUSSEAU, Maire**.

Présents : Sébastien FRESSE, Olivier LAMIELLE, Céline CAILLET, Bruno DEBARD, Elodie MASKO ZABE, Frédéric ORY, Laetitia REVEILLE, Vincent MAIRE, Allison BAUDOUIN-SALLEZ, Christian JACQUES, Fanny CARDOT, Ghyslaine GSCHWEND, Stéphanie HINDELANG, Christine MEYER, Jean-Claude ROMARY, Dominique ROUSSEAU, Guillaume ÉTÉVÉ.

Absents excusés : Romane MAAS ; Quentin GERARD

Représentés : Romane MAAS a donné pouvoir à Christine MEYER, Quentin GERARD a donné pouvoir à Ghyslaine GSCHWEND.

Madame Fanny CARDOT a été nommée secrétaire de séance.

Domaine et patrimoine : Actes de Gestion du Domaine Privé (3.6)

Objet : Convention d'installation de la Fibre optique Losange

Délibération : D_89_2026

M. Guillaume ÉTÉVÉ, Premier adjoint, informe les conseillers municipaux que le projet de maison intergénérationnelle touche à sa fin et qu'il convient désormais d'installer la fibre optique.

La société LOSANGE a transmis une convention d'installation, de gestion d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique. Cette convention a une durée de 35 ans et est renouvelable tacitement pour une durée indéterminée.

M. le Maire propose de l'autoriser à la signer afin de faire bénéficier la crèche, l'espace culturel Part'âges ainsi que les logements seniors de la Fibre optique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'installation de la Fibre optique au 18 rue de Mirecourt.
- **PRECISE** que cette convention a une durée de 35 ans et est renouvelable tacitement pour une durée indéterminée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Affiché le 24 septembre 2026

Pour extrait conforme

Dominique ROUSSEAU, Maire



[[signature1]]


Dominique ROUSSEAU

Dominique ROUSSEAU
2026.09.25 14:57:16 +0200
Ref:11834100-17878076-1-D
Signature numérique
le Maire